Organisation Hydrographique Internationale
OHI
International Hydrographic Organization

4b, quai Antoine Ier
B.P. 445
MC 98011 MONACO CEDEX
PRINCIPAUTE DE MONACO

Tél. : +377 93 10 81 00
Fax : +377 93 10 81 40
Mél : info@iho.int
Web : www.iho.int

IL VOUS EST DEMANDÉ DE VOTER

Dossier de l'OHI n° S1/6200

LETTRE CIRCULAIRE DU CONSEIL
03/2020
29 mai 2020

RAPPORT ANNUEL DE L'OHI POUR 2019 ET APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER POUR 2019

Références :

A. Résolution 12/2002 de l'OHI telle que modifiée - *Cycle de planification.*
B. Résolution 2/2018 de l'OHI - *Procédure d'examen des états financiers annuels et des recommandations ainsi que des estimations budgétaires et du programme de travail de l'année suivante*
C. LCC 01/2020 – *Rapport annuel de l'OHI pour 2019 et approbation du Rapport financier pour 2019*
D. LCA de l'OHI 19/2020 du 21 avril 2020 – *Approbation du scénario proposé pour le report de la 2ème session de l'Assemblée de l'OHI et des activités associées résultant de circonstances exceptionnelles dues au COVID-19*
E. LCCF01/2020 du 15 mai 2020 – *Réunion du comité restreint de la Commission des finances en visioconférence – 12 mai 2020.*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Conformément aux procédures révisées en vigueur pour le cycle de planification de l'OHI (cf. référence A, *pour les années d'Assemblée*) et à l'examen des états financiers de l'année précédente (cf. référence B), la présente lettre invite les membres du Conseil :

- à prendre note de la mise à disposition du Rapport annuel de l'OHI pour 2019 (Partie 1 – Généralités) ;

- à approuver le projet de Partie 2 (Finances) du Rapport annuel de l'OHI pour 2019.

2. Le projet de Rapport annuel de l'OHI pour 2019 (Partie 1 et Partie 2) est disponible pour consultation, en tant que publication P-7, sur le site web de l'OHI https://iho.int/fr/projets-de-publications> Projets de publications en attente de l'approbation des Etats membres.

Recommandations du Secrétaire général eu égard à l'excédent budgétaire de 2019

3. La référence C proposait aux membres du Conseil que la version finale du Rapport financier pour 2019, y compris les recommandations du Secrétaire général et de la Commission des finances le cas échéant, soit examinée et approuvée directement par les membres du Conseil au cours de la 2ème session de l'Assemblée, après approbation de la Commission des finances réunie à Monaco le 20 avril 2020. La référence D annonçait le report de la 2ème session de l'Assemblée du 16 au 18 novembre 2020, combinée avec la 4ème réunion du Conseil qui se tiendra du 18 au 19 novembre 2020. Par conséquent, la partie 2 (Finances) du Rapport annuel de l'OHI pour 2019 et les recommandations correspondantes du Secrétaire général ont été examinées par le vice-président de la Commission des finances et par le président du Conseil lors de la réunion du comité restreint de la Commission des finances qui

s'est tenue en visioconférence, à Monaco, le 12 mai 2020, conformément à la pratique des deux années précédentes.

4. Le comité retreint de la Commission des finances a approuvé les propositions du Secrétaire général selon lesquelles l'excédent budgétaire effectif pour 2019 de 162 k€ sera alloué comme suit :

- 130 k€ au fonds pour le renforcement des capacités,
- 32 k€ au fonds pour les projets spéciaux.

5. Conformément à la résolution citée en référence B (cf. paragraphe 7), le compte rendu de cette réunion, y compris la Partie 2 (Finances) du Rapport annuel de l'OHI pour 2019, est à présent diffusé aux membres de la Commission des Finances aux fins de commentaires (cf. référence E). Ces commentaires, le cas échéant, seront examinés et intégrés dans la version finale de la Partie 2 (Finances) du Rapport annuel de l'OHI en phase finale, avant la publication de l'ensemble du Rapport composé des deux parties : Partie 1 (Généralités) et Partie 2 (Finances).

Approbation du rapport financier pour 2019

6. Il est demandé aux membres du Conseil de bien vouloir examiner la Partie 2 (Finances) du Rapport annuel pour 2019 ainsi que les recommandations du Secrétaire général, et de compléter le bulletin de vote en ligne de l'OHI en utilisant le lien ci-dessous, dès que possible et **au plus tard le 30 juin 2020.**

https://IHO.formstack.com/forms/web_form_ccl_03_2020

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Dr Mathias JONAS
Secrétaire général

Diffusion : Membres du Conseil
Copie : Etats membres de l'OHI, président et vice-président du Conseil

Annexe : Bulletin de vote

Annexe A à la LCC de l'OHI 03/2020

Dossier de l'OHI n° S1/6200

BULLETIN DE VOTE

*(à retourner au Secrétariat de l'OHI **au plus tard le 30 juin 2020**)*

*Le vote doit être soumis via le système de formulaire en ligne de l'OHI :*https://IHO.formstack.com/forms/web_form_ccl_03_2020

Les Etats membres qui ont des difficultés à accéder au système de formulaire en ligne sont priés de soumettre ce bulletin de vote par courrier électronique : info@iho.int ou par *télécopie : +377 93 10 81 40*

Membre du Conseil :	
Correspondant :	
Courriel :	

APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER

Approuvez-vous les recommandations du Secrétaire général et du comité restreint de la Commission des finances eu égard à l'excédent budgétaire pour 2019 ? *Veuillez cocher la case appropriée.*

OUI	

NON	

Commentaires, le cas échéant :

Nom/Signature : ……. Date : ....……